

Compte rendu du conseil municipal en date du 28 mars 2022

Étaient présents : Messieurs BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHATELAIN. WERY. JOSSET. RAVIDAT. ASCONE.
Mesdames BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU.

Absent ayant donné pouvoir : Mme MERCIER à M. SEGUIN.
M. CHRETIEN à M. BADIDI.
M. PETIT à M. WERY.
Mme STALLA à M. BADIDI.
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absente excusée : Mme MALINGRE.

Absents : M. CHALDAUREILLE et Mme DELPLANQUE-GABET.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Après avoir effectué à l'appel des membres présents et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

Subvention voiries communales « Aides Départementales Villages et Bourgs ».

La commune a pour projet d'effectuer les travaux d'enrobés de plusieurs tronçons de voies communales, notamment la Place, la rue des Jardins et la rue du Mont Inculte, qui peuvent faire l'objet de la demande de subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs lancée par le Conseil Départemental.

Le montant maximal des travaux subventionnable est fixé à 150 000,00 euros H.T.

Le taux maximal de subvention est de 50 %.

Le montant du projet s'élève à 153 670,93 euros H.T. soit à la somme de 184 405,12 euros T.T.C., la commune sollicite une participation financière du département d'un montant de 75 000,00 euros.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Montant H.T des travaux La Place	30 758,00 €	Subvention ADVB sollicitée à hauteur de 50% pour un montant maximal à 150 000 euros H.T.	75 000,00 €
Montant H.T des travaux Rue des Jardins	52 325,03 €	Fonds propres de commune	78 670,93 €
Montant H.T des travaux Rue du Mont Inculte	70 587,90 €		
Montant H.T. de l'opération	153 670,93 €	Montant H.T. de l'opération	153 670,93 €

Vote à l'unanimité.

Cession de biens mobiliers.

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que divers matériels de transport ainsi que divers mobiliers de la commune d'Avesnelles sont hors d'usage et doivent donc être réformés.

De plus, divers matériaux stockés au local, sis 39 rue Charles Séry, font parties de cette cession globale.

La commune a fait appel à un ferrailleur pour qu'il achète en l'état la totalité du matériel. La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif en cas de destruction ou de vente.

Monsieur le Maire informe les membres que cette cession est liée au fait qu'il est nécessaire de vider le local sis 39 rue Charles Séry car il fera l'objet d'une mise en location à titre gracieux à l'entreprise CBM à partir du 1^{er} avril 2022 et pour une durée de 2 mois.

Cette location est conditionnée au fait que l'entreprise, basée à Saint Rémi Chaussée, va embaucher 10 personnes et qu'une campagne de recrutement aura lieu en mairie avec Adecco et la responsable de l'entreprise.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de bien vouloir prononcer leur mise à la réforme et demande aux membres du conseil municipal l'autorisation à faire cette vente globale en l'état.

La liste des matériels de transport et biens mobiliers qu'il est proposé de réformer du fait de leur état et de leur ancienneté est la suivante :

- 1 scooter de marque « keeway » immatriculé GF-319-FQ ;
- 1 tracteur Massey Ferguson 285 immatriculé 4097 VK 59 ;
- 1 grue de marque vanderpe ;
- 1 fourgon Renault master immatriculé 954 BAA 59 ;
- Vieille remorque appelle communément (corbillard) ;
- 5 vélos ;
- Lame de déneigement tractée ;
- 1 piano double de cuisson ;
- 2 armoires frigorifiques
- 1 lave-linge (école maternelle) ;
- Stock de support ancien lampadaire ;
- Divers poteaux et poutres métalliques ;
- Diverses armoires métalliques hors d'usage ;
- 1 porte de garage hors d'usage ;
- 2 aérothermes hors d'usage ;
- 1 benne complète de ferraille (platin) ;
- 4 gros radiateurs (école maternelle) ;
- Stock de cuivre (école maternelle) ;
- Stock alu (baie vitrée école maternelle).

Le prix de rachat des métaux est estimé tel quel :

Ferrailles :	350 €/Tonne	Valable jusqu'à fin du mois.
Platin :	200 €/Tonne	Valable jusqu'à fin du mois.
Cuivre :	7,50 €/ Kg	A réactualiser lors de l'enlèvement.
Alu :	1,20 €/ Kg	A réactualiser lors de l'enlèvement.

Vote à l'unanimité.

Régime indemnitaire police rurale.

Monsieur le Maire informe les membres que l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des gardes champêtres a été délibérée, lors de la séance du conseil municipal en date du 22 avril 2009, au taux de 16 % au traitement soumis à retenue pour pension concernant le cadre d'emplois des gardes champêtres (selon le décret n° 2006-1397 du 17 novembre 2006).

Le décret 2017-215 du 20 février 2017 a porté le taux maximum de l'indemnité à 20 %.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des gardes champêtres au taux à 20 % conformément au décret du 20 février 2017.

Vote à la majorité avec une abstention (M. Jean-Marie CHATELAIN).

Subvention vidéoprotection Région Hauts-de-France.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet relatif à la vidéo protection sur l'ensemble de la commune est susceptible de bénéficier de la subvention relative au dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants, opération équipements numériques de vidéo protection.

Ayant pris connaissance du projet proposé par la commune d'Avesnelles qui s'élève à 128 267,65 euros H.T. soit à la somme de 153 921,18 euros T.T.C., la commune sollicite une participation financière d'un montant de 30 000,00 euros à la Région.

Le projet a fait l'objet d'une notification d'accord de la subvention au titre du FIPD 2022 pour un montant de 51 307,06 euros.

Le reste à charge pour la commune est de 46 960,59 euros H.T. soit 56 352,70 euros T.T.C.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Centralisation, exploitation et travaux communs à toutes les zones	26 463,77 €	Subvention perçue au titre FIPD 2022 - 40 %	51 307,06 €
Caméras entrée de ville rue du Taille Pied	10 933,39 €	Subvention Région Hauts-de-France - 23 %	30 000,00 €
Caméras entrée de ville rue du Moulinet	10 478,31 €	Fonds propres de commune - 37 %	46 960,59 €
Caméras entrée de ville RN2	9 108,11 €		
Caméras entrée de ville rue Léo Lagrange	6 793,03 €		
Caméras entrée de ville route de Sains	10 148,16 €		
Caméras garderie et services techniques	10 923,66 €		
Caméras rue Charles Séry	4 260,33 €		
Caméras cimetière	7 847,96 €		
Caméras mairie	4 954,11 €		
Caméras rond point Léo Lagrange	9 352,08 €		
Caméras complexe sportif	17 004,74 €		
Montant T.T.C de l'opération	128 267,65 €	Montant T.T.C de l'opération	128 267,65 €

Monsieur Fabrice RAVIDAT demande si le cimetière sera inclus dans le projet, ce à quoi Monsieur le Maire répond par l'affirmatif.

Vote à la majorité avec une abstention (M. Vincenzo ASCONE).

Vote des taux 2021 des taxes directes locales.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas pénaliser davantage les contribuables locaux et propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales.

A cet effet, les taux d'imposition des trois taxes de l'année 2022 sont reconduits à l'identique que les taux votés en 2020, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 33,84 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 41,60 %.

Vote à la majorité avec une abstention (M. Vincenzo ASCONE).

Approbation du compte de gestion du budget principal.

Monsieur Jean SEGUIN, 1^{er} adjoint et adjoint aux finances, prend la parole et stipule que le compte de gestion de Madame le Trésorier Municipal est identique au compte administratif de l'année 2021.

Vote à la majorité avec deux abstentions (Messieurs Fabrice RAVIDAT et Vincenzo ASCONE).

Approbation du compte de gestion du budget annexe de la zone du Fort.

Monsieur Jean SEGUIN signale que le compte de gestion du budget annexe de la zone du Fort transmis par Madame le Trésorier Municipal est identique au compte administratif 2021 de la zone du Fort.

Vote à la majorité avec deux abstentions (Messieurs Fabrice RAVIDAT et Vincenzo ASCONE).

Vote du compte administratif 2021 du budget principal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean SEGUIN qui présente le compte administratif 2021 ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	1 118 210,42 €	2 072 219,92 €
Dépenses de l'exercice	1 886 712,87 €	1 563 558,40 €
Résultat de l'exercice	-768 502,45 €	508 661,52 €
Résultat reporté	169 003,57 €	1 358 381,73 €
Part affectée à l'investissement		
Résultat cumulé	-599 498,88 €	1 867 043,25 €
Restes à réaliser recettes	390 225,50 €	
Restes à réaliser dépenses	25 064,59 €	
Résultat		

Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre aux membres de l'assemblée délibérante de procéder au vote.

Vote à la majorité avec deux abstentions (Messieurs Fabrice RAVIDAT et Vincenzo ASCONE).

Vote du compte administratif 2021 de la Zone du Fort.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean SEGUIN qui présente le compte administratif 2021 ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	0,00 €	34 656,40 €
Dépenses de l'exercice	122 926,36 €	34 656,40 €
Résultat de l'exercice	-122 926,36 €	0,00 €
Résultat reporté	-476 095,97 €	97 575,92 €
Part affectée à l'investissement		
Résultat cumulé	-599 022,33 €	97 575,92 €
Restes à réaliser recettes		
Restes à réaliser dépenses		
Résultat	-599 022,33 €	97 575,92 €

Monsieur le Maire quitte la salle afin de permettre aux membres de l'assemblée délibérante de procéder au vote.

Vote à la majorité avec deux abstentions (Messieurs Fabrice RAVIDAT et Vincenzo ASCONE).

Avant de procéder au prochain ordre du jour, Monsieur le Maire précise que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et le courrier, en date du 03 mars 2022, adressé par la Préfecture du Nord, indiquent que les collectivités établissent un état de l'ensemble des indemnités versées aux élus.

A cet effet, il donne lecture des indemnités et précise que les sommes mentionnées sont celles perçues en brut durant l'année 2021.

Nom et prénom de l'élu	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal 2021		
	Indemnités de fonction perçues (montants bruts)	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour,...)	Avantages en nature (véhicule, logement,...)
Antoine BADIDI	24 083,16 €		
Jean SEGUIN	9 241,20 €		
Marie-Christine MERCIER	9 241,20 €		
Aurélien COQUELET	9 241,20 €		
Christelle BLANDO	9 241,20 €		
Pascal PETIT	4 325,43 €		
Jérémy CHRETIEN	1 347,71 €		
Jean-Marie CHATELAIN	962,65 €		
Hugo WERY	1 347,71 €		

Monsieur le Maire souligne que 15 % des indemnités des élus sont reversés au CCAS.

Affectation du résultat de la commune.

Monsieur le Maire énumère qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 du budget principal de la commune.

Cet excédent s'élève à 1 867 043,25 euros.

Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 867 043,25 euros au R002.

Monsieur le Maire souligne que les restes à réaliser du compte administratif, il est à percevoir 390 000,00 euros de subvention et que la hausse des dépenses d'investissement est liée aux achats effectués pour le bon fonctionnement des services techniques.

Il souligne qu'il y a eu une gestion rigoureuse des budgets qui ont été alloués à l'ensemble de services communaux car il a été procédé à une recherche d'une baisse des dépenses globales de fonctionnement.

En ce qui concerne le budget de la zone du Fort, ce dernier est déficitaire mais qu'il est prévu une recette d'environ 300 000,00 euros pour l'année 2022 au vu des compromis de vente des terrains paraphés.

Vote à la majorité avec deux abstentions (Messieurs Fabrice RAVIDAT et Vincenzo ASCONE).

Vote du budget primitif 2022 de la commune.

Monsieur le Maire et Monsieur Jean SEGUIN présentent le projet du Budget Primitif pour l'année 2022 qui intègre les résultats reportés de l'année 2021.

Fonctionnement :

➤ Dépenses	3 994 364,25 €
➤ Recettes	3 994 364,25 €

Investissement :

➤ Dépenses	4 491 567,50 €
➤ Recettes	4 491 567,50 €

Vote à la majorité avec deux abstentions (Messieurs Fabrice RAVIDAT et Vincenzo ASCONE).

Vote du budget primitif 2022 de la Zone du Fort.

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif pour l'année 2022 qui intègre les résultats reportés de l'année 2021.

Fonctionnement :

➤ Dépenses	1 943 353,13 €
➤ Recettes	1 943 353,13 €

Investissement :

➤ Dépenses	1 910 353 13 €
➤ Recettes	1 910 353,13 €

Vote à l'unanimité.

Emprunts auprès de la banque des territoires.

Monsieur le Maire ajourne cet ordre du jour car il est en attente des taux d'intérêt du mois d'avril de la part de la Banque des territoires. Un prochain conseil municipal aura lieu pour se prononcer sur les emprunts à souscrire relatifs aux financements des travaux de la salle de sports, la salle Francis BAROCHE et le toit de l'école maternelle.

Questions diverses.

Néant.

Fin de la séance à 19 h 50.